



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

**Session du 11 juin 2018**

**Sessione di l'11 di ghjugnu di 2018**

**Rapport N° 2018-11**

**Raportu N° 2018-11**

## **Rapport du Président de la Chambre des Territoires** **Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

<b>Objet :</b>	<b>Méthodologie pour la co-construction des conventions d'action économique avec les intercommunalités dans le cadre du SRDE2I</b>
<b>Oggetu :</b>	<b>Metudulugia pè a custruzione in cumunu di <u>e cunvenzione</u> d'azione economica cun l'intercumunalità in u quattru di u SRDE2I</b>

La loi NOTRe ayant confié à la Collectivité de Corse le soin d'élaborer un document de cadrage stratégique en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif de Corse, a adopté son Schéma (SRDE2I) le 14 décembre 2016.

En application de ce Schéma de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, et conformément à la délibération n°17/102 AC du 27 avril 2017, des conventions d'actions économiques entre la Collectivité de Corse, l'ADEC et les établissements publics de coopération intercommunale doivent être signées après qu'une démarche de co-construction ait été engagée avec les intercommunalités.

La Chambre des Territoires est donc naturellement l'instance au sein de laquelle ce travail de co-construction peut être finalisé et validé.

Aussi, je vous propose de réunir un Bureau de la Chambre des Territoires spécifiquement sur cette question afin nous puissions utilement délibérer sur le rapport que le Conseil exécutif envisage de soumettre au vote de l'Assemblée de Corse les 28 et 29 juin prochains.

Les commissions de l'Assemblée de Corse se réuniront à partir du 20 juin, je vous propose donc de bien vouloir approuver cette méthodologie de travail et valider une date pour réunir le Bureau de la Chambre des Territoires avant le 14 juin.

**Vi pregu di deliberà ne.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.